



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

OCTOBRE 2023



Sommaire

1. Rapport sur l’audit des états financiers	3
2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires	6
3. États Financiers.....	8

Mesdames et Messieurs les Membres de l'association

« DVV INTERNATIONAL TUNISIE »,

1. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE », qui comprennent l'état de la situation financière au 31/12/2022, l'état des produits et des charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

Ces états financiers audités, tels qu'annexés au présent rapport présentent les caractéristiques suivantes :

Excédent de l'exercice	+ 7743
Total des actifs nets	48 705
Variation de La Trésorerie	-44 208

Sur la base des documents qui nous ont été présentés, nous avons relevé la remarque suivante :

1-Nous vous informons que nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique de la caisse. Nous ne pouvons, par conséquent, nous prononcer sur la réalité du solde du compte caisse au 31/12/2022.

Sous réserve de ce qui a été exposé dans la remarque n° 1 :

À notre avis, les états financiers ci-joints de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » au 31 décembre 2022 présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui

s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers

Prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de l'association, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le bureau directeur de l'association du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son activité.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son activité ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

2. RAPPORT REALTIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptable de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- A ce titre, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport annuel de l'association. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Contrairement aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, l'association ne tient pas les registres suivants :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.

Tunis, le 05/10/2023

Le commissaire aux comptes

P/CRM

Riadh MESSAI


Riadh Messai
Expert-comptable
commissaire aux comptes
Immeuble Ibn Nafis Bureau 1.4-Ariana
Tél : 71 700 399

LES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

État de la Situation Financier
Exercice Clos 31Decembre 2022
(Montant Exprimés en DT)

ACTIFS		NOTES	31/12/2022	31/12/2021
	Liquidités et équivalents de Liquidités	1	63 991	108 199
	Placements et autres actifs financiers			
	Autres actifs courants	2	0	1 667
	Créances et comptes rattachés			
	Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
	Autre actifs non courants			
	Immobilisations financières	3	9 150	4 260
	Immobilisations corporelles	4	45 058	61 210
	Immobilisations Incorporelles		2 320	4 010
Total des actifs			120 520	179 347
PASSIFS ET ACTIFS NETS				
	Concours bancaires et autres passifs financiers			
	Autres passifs courants	5	34 581	70 885
	Fournisseurs et comptes rattachés	6	29 490	59 756
	Provisions			
	Apports reportés			
	Autres passifs non courants			
	Emprunts			
Total des passifs			64 071	130 641
	Dotations			
	Apports affectés à des immobilisations			
	Subventions d'investissement			
	Réserves			
	Excédents ou Déficits reportés	7	48 705	151 198
	Excédent ou Déficit de l'exercice		7 743	-102 493
Total des Actifs Nets		8	56 448	48 705
Total des Passifs et Actifs Nets			120 520	179 347

État des Produits et des Charges**Exercice Clos 31Decembre 2022**

(Montant Exprimés en DT)

Produits		NOTES	31/12/2022	31/12/2021
	Cotisation des adhérents			
	Revenus des activités et manifestations			
	Subventions de fonctionnement	9	1 261 739	1 304 188
	Apports non monétaires			
	Autres Apports			
	Produits des placements			
	Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
	Autres gains		18 026	1 693
Total des produits			1 279 765	1 305 881
Charges				
	Aides accordées	10	647 639	832 837
	Achats consommés de fournitures et approvisionnements	11	14 831	26 567
	Charges Du Personnel	12	238 750	240 087
	Dotations aux amortissements et aux provisionnements		34 507	29 680
	Autres charges courantes	13	332 786	276 289
	Charges financières nettes	14		
	Autres pertes		3 510	2 913
Total des charges			1 272 022	1 408 373
Excédents des produits sur les charges de l'exercice			7 743	-102 493

DVV INTERNATIONAL TUNISIE
État de flux de trésorerie Clos au 31/12/2022
Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents		
Encaissement des Quottes part des adhérents dans le financement des activités et manifestations		
Encaissement des subventions de fonctionnement	1 261 739	1 304 188
Décaissement des rémunérations versées aux fournisseurs et autres débiteurs	1 049 900	1 102 064
Décaissement des rémunérations versées aux personnel	146 227	153 164
Autres Décaissements des activités courantes	93 551	84 486
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	-27 938	-35 526
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 269	10 128
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-44 208	-45 654
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
Encaissement des dotations		0
Encaissement des subventions d'investissement		0
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		0
Encaissement provenant des emprunts		0
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	0	0
Variation de trésorerie	-44 208	-45 654
Trésorerie au début de l'exercice	108 199	153 853
Trésorerie à la clôture de l'exercice	63 991	108 199

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » est la filiale de L'ASSOCIATION ALLEMANDE DE L'EDUCATION DES ADULTES ET L'ALPHABETISATION « DVV INTERNATIONAL ».

Elle a pour objet :

- La contribution au développement des mécanismes de l'éducation des adultes ;
- L'irradiation de l'alphabétisation sous toutes ses formes.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

La constitution de l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°51 du 03/05/2019.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément à la Norme Comptable Tunisienne NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

III. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien.

La date d'arrêt des comptes est le 31 décembre.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association « DVV INTERNATIONAL TUNISIE » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

1. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériels de transport	20%
Matériels informatiques	33%
Équipements de bureau	15%

2. Subventions de fonctionnement :

3. Les subventions attribuées pour couvrir des charges spécifiques sont à rapporter aux résultats des exercices ayant enregistré ces charges.

Les subventions de fonctionnement sont enregistrées comptablement au crédit d'un compte de produit.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

V. NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX ELEMENTS DES ETATS FINANCIERS**1. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31/12/2022****1.1 AC1 Liquidités Et Équivalents De Liquidités :**

Au 31/12/2022, les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 63 991 DT.

Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
AMEN BANQUE	63 882	108 095
CAISSE	109,50	104
Total	63 991	153 853

1.2 AC3 Autres Actifs Courants :

Au 31/12/2022, les autres actifs courants présentent un solde débiteur de 1 667DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	0	1 667
Total	0	1 667

1.3 AC7 Immobilisations Financières :

Au 31/12/2022, les immobilisations financières présentent un solde de 9 150 DT. Elles correspondent au dépôt de garantie relatif au contrat de location du bureau de DVV INTERNATIONAL Tunisie.

1.4 AC8 Immobilisations corporelles :

Au 31/12/2022, les immobilisations corporelles présentent un solde brut de 142 853 DT et un solde net d'amortissements de 45 058 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
MATERIEL DE TRANSPORT	68 500	68 500
MATERIEL INFORMATIQUE	46 439	29 775
Installation Aménagement	2 500	2 500
EQUIPEMENT DE BUREAU	25 414	25 414
Total Brut	142 853	126 189
Amortissements	97 795	64 979
Total Net	45 058	61 210

1.5 AC9 Immobilisations Incorporelles :

Au 31/12/2022, les immobilisations Incorporelles présentent un solde brut de 5 122 DT et un solde net d'amortissements de 2 320 DT. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Logiciel	5 122	5 122
Total Brut	5 122	5 122
Amortissements	2 802	1 111
Total Net	2 320	4 010

1.6 PA2 Autres Passifs Courants :

Au 31/12/2022, les autres passifs courants présentent un solde créditeur de 34 581 DT. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
CHARGES A PAYER	0	21 520
OOREDOO	439	0
CNSS	17 148	6 808
ADHERENTS ASSOCIATION	0	0
Impôts et taxes à payer	13 759	20 679
PROJET MAS CNEA		1527
Projet Activité Régionale	3 235	5118
Projet Commune Bardo	0	4533
PROJET MFFEPEA	0	10700
Total	34 581	70 885

1.7 PA3 Fournisseurs et comptes rattachés :

Au 31/12/2022, les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde créditeur de 29 490 DT.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs divers	29 490	59 756
Total	29 490	59 756

2. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ARRETE AU 31/12/2022

2.1 PR3 Subventions de Fonctionnement :

Au 31/12/2022, les subventions de fonctionnement présentent un solde créditeur de

1 261 739 DT.

2.2 CH1 Aides Accordées

Au 31/12/2022, cette rubrique présente un solde total débiteur de 647 639 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
BUDGET MAS	20 289	293 029
Budget Activité Régionale	284 918	68 153
Budget ALDA	61 200	
BUDGET MOJA		12 518
BUDGET AFEFJRK		62 350
BUDGET UNFT	102 900	132 700
BUDGET MFFEPEA		93 713
BUDGET ISEFC	65 528	31 327
BUDGET AVFA	47 831	54 391
BUDGET RAMAA		144
BUDGET SSF MAROC		20 530
BUDGET SSF JORDONIE		1 844
Budget Commune Bardo	64 973	62 137
Total	647 639	832 837

2.3 CH2 Charges de personnel

Au 31/12/2022, Les charges de personnel présente un solde total débiteur de 238 750 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
CHARGES SOCIALES	205 871	25 441
CHARGES DE PERSONNELS	32 879	214 646
Total	238 750	240 087

2.4 CH3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Au 31/12/2022, la dotation aux amortissements présente un solde débiteur de 34 507 DT.

2.5 CH4 Autres Charges Courantes

Au 31/12/2022, les autres charges courantes présentent un solde total débiteur de 332 786 DT qui se détaille ainsi :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Locations	36 925	25 995
Entretiens et réparations	13 274	1 323
Primes d'assurance	10 494	2 617
Rémunération. D'intermédiaire. et honoraires	187 935	193 132
Publicité. Relation. Publique.	12 120	7 458
Déplacement. Missions et réceptions	54 524	32 470
Impôts taxes et versements assimilés	3 502	2 702
Services extérieurs	14 012	10 592
Total	332 786	276 289